

Déclaration de performance extra-financière 2022



Sommaire

Déclaration de performance extra-financière

1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2022	2
2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique	6
2.1. Des valeurs partagées ⁷⁶	
2.2. Éthique des affaires	7
2.3. Certifications, validation et accréditation	8
2.4. Engagements, partenariats, dons et mécénat	11
3. L'humain au cœur du système	13
3.1. Sécurité au travail	13
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante	14
3.3. Qualité de vie au travail	14
3.4. Organisation et pérennité de la société	14
4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	16
4.1. Politique générale	16
4.2. Rejets et nuisances	16
4.3. Consommations d'énergie	18
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	19
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels	20
5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	21
5.1. Éco-conception	21
5.2. Offre produits et services écoresponsables	21
5.3. Agir pour accompagner nos clients dans leur transition bas-carbone	22
6. Indicateurs extra-financiers	24
7. Tableau de correspondance	28

entre les Axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2022

La démarche RSE est ancrée dans l'identité et le savoir-faire d'ACOME

Le développement durable et la responsabilité sociétale d'entreprise sont au coeur de la stratégie d'ACOME ; ils sont indissociables de son statut de Scop, de ses valeurs et de ses ambitions.

La raison d'être, inscrite dans les statuts d'ACOME depuis 2019, reprend ces fondamentaux :

"Industriel responsable et référent, notre mission est d'apporter des solutions durables pour le développement des réseaux. Nous œuvrons à la pérennité de l'entreprise en portant les valeurs coopératives fondamentales."

Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

La performance RSE est structurée autour de quatre priorités pour répondre aux risques identifiés

L'analyse de matérialité a permis de prioriser les enjeux RSE selon les risques liés aux activités, aux marchés adressés, aux zones géographiques couvertes, aux attentes des parties prenantes et du plan stratégique.

Pour mener à bien son ambition d'"être un groupe industriel international, innovant, référent dans les réseaux pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment", quatre axes prioritaires de performance RSE ont été identifiés :

- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au coeur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable à l'écoute des clients et partenaires.**

Ces quatre axes s'appuient sur le plan stratégique de l'entreprise, le soutien au Pacte mondial de l'ONU, les dix-sept objectifs de développement durable (17 ODD) du Global Compact et les lignes directrices du développement durable édités par le Global Reporting Initiative (GRI-G4). Le tableau de correspondance (cf. partie 7) permet de clarifier les correspondances.

Ces quatre axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe. Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe et sont portées plus particulièrement par :

- La direction ressources humaines pour l'axe "Le modèle ACOME : valeurs et éthique" ;
- Les directions des sites pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- La direction recherche, innovation, technologies et prospectives, ainsi que les directions techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable" ;
- Les ressources humaines et la direction qualité, performance et RSE pour l'axe "Mettre l'homme au coeur du système".

En complément, un programme spécifique « Transition Energétique et Environnementale » a été inscrit dans le plan stratégique ACOME 2025. Ce programme est organisé avec une approche par site de production et une approche par produits. L'objectif de ce programme est d'apporter une approche méthodique pour que les projets et actions démontrent leur contribution, soit à la réduction des émissions liées à l'activité industrielle d'ACOME, soit à la réduction de l'empreinte environnementale des produits. Le but est la réduction globale de l'empreinte environnementale en proposant des solutions permettant d'accompagner nos clients et notre filière dans la transition carbone. Ces actions, liées à la transition énergétique et environnementale, s'intègrent également dans les quatre axes de notre stratégie RSE.

La déclaration de performance extra-financière 2022 est structurée autour de ces quatre axes, véritables clés de voute de la performance RSE.

18 enjeux identifiés parmi plus de 90 risques

Le salarié ACOME au coeur du système

- Mettre l'homme au coeur du système
- Sécurité / Réduire le risque d'accidents
- Qualité de vie au travail
- Autonomisation et responsabilisation des équipes
- Compétences, formation & ingénierie de formation, conserver les talents
- Disposer d'un capital d'experts ACOME / expertise et compétences clés

Offre responsable (Eco-design et solutions bas-carbone)

- Croissance de la demande de véhicules électriques et hybrides
- Nouveaux matériaux et innovation process / Accélérer les développements et l'innovation
- Favoriser la mise au point et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement
- Éco-conception
- Utilisation de produits recyclés

À l'écoute du client (expérience client, bénéfices apportés)

- Politique marketing / vente adaptée aux clients
- Coordonner la durabilité tout au long de la chaîne de valeur / apporter un service (une valeur ajoutée) en lien avec le devoir de vigilance de nos clients

ACOME partenaire fiable & performant, pilotage RSE, valorisation de l'existant

- Une vision commune
- Une gouvernance adaptée et des compétences partagées
- Qualité interne / maîtrise des processus
- Gestion des risques extra-financiers (sociaux, environnementaux, réputation...)
- Élargir la gestion des risques à l'extra-financier dans les choix d'investissement

Enjeu 1 : être un industriel performant

Enjeu 2 : être innovant dans le rythme du marché

Enjeu 3 : animer une dynamique commerciale Groupe

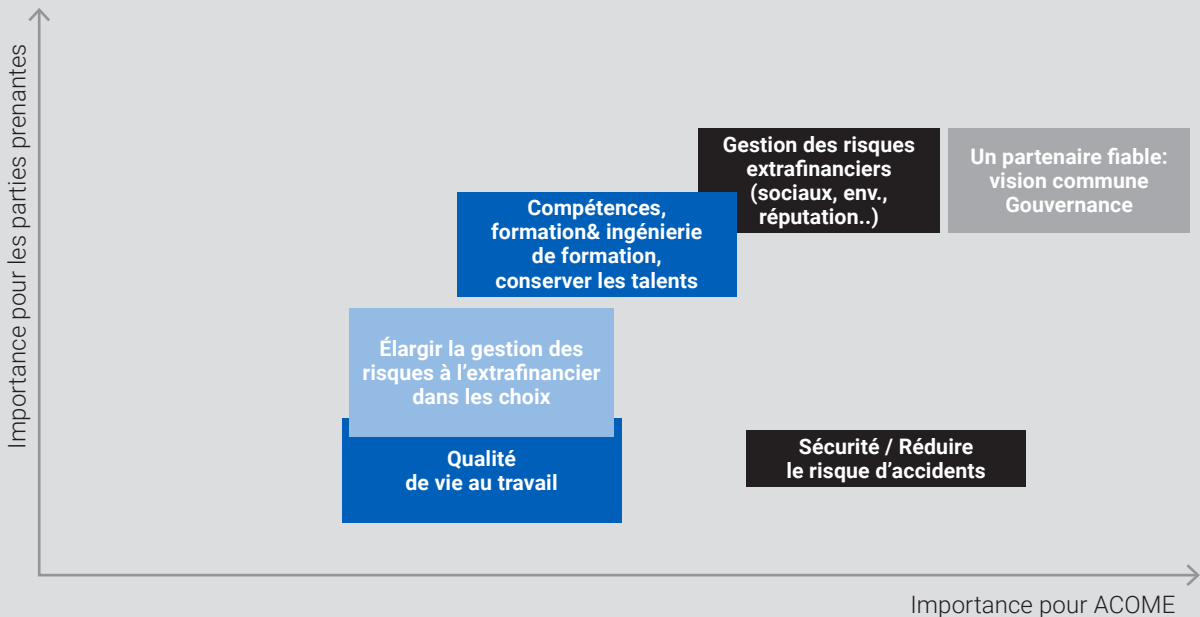
Enjeu 4 : renforcer le fonctionnement d'ACOME en tant que Groupe international

Enjeu 5 : sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial

Enjeu 7 : identifier les relais de croissance

Enjeu 8 : piloter et réussir les investissements

Matrice de matérialité pour ACOME



1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2022

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le Président-Directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différents métiers du Groupe. Il est animé par le directeur qualité, performance et RSE du Groupe. Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE.

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3.

En 2022, le périmètre d'activité du Groupe ACOME a évolué avec l'achat de la startup ENERGIE IP.

Le périmètre d'activité 2022 concerné par la DPEF est le suivant :

- ACOME SA : sites français de Paris et Romagny ;
- Les sites industriels chinois : à Wuhan (Wuhan ACOME

- Taiping Wire & Cables Ltd) et Xintai (ACOME Xintai Ltd) ;
- Le site industriel brésilien à Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
- Le site industriel marocain à Tanger (ACOME Maroc) ;
- Les sites industriels et commerciaux français de la filiale IDEA OPTICAL à Lannion et Guyancourt ;
- Les filiales commerciales actives et entièrement intégrées en Italie (ACOME Srl), au Royaume-Uni (ACOME UK) et en Allemagne (ACOME GmbH) ;
- La joint-venture Zhuhai ACOME Hansen (ZAH).

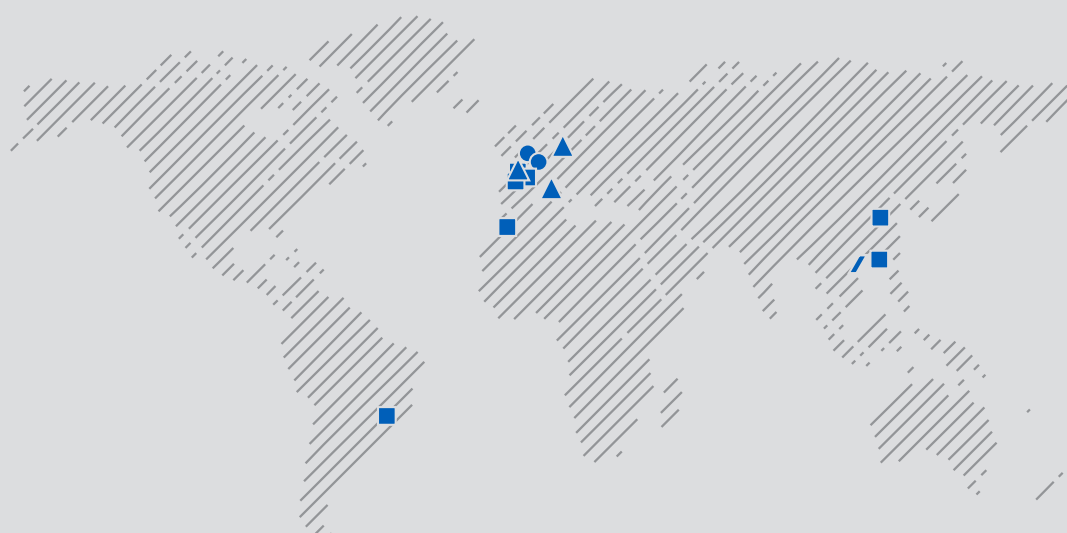
Les entités hors périmètre (non concernées par la DPEF) sont les suivantes :

- Les bases avancées chinoises implantées à Shanghai et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Bucarest (Roumanie), Sao Paulo (Brésil) et Ciudad del Este (Paraguay) gérées en sous-traitance auprès de prestataires.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées



- **ACOME SA** : sites français de Paris et Romagny.
- **Filiales industrielles** : Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd et ACOME Xintai Ltd (Wuhan et Xintai, Chine), ACOME do Brasil Ltda (Irati, Brésil), ACOME Maroc (Tanger, Maroc), IDEA OPTICAL (Lannion et Guyancourt, France).
- ▲ **Filiales commerciales** : ACOME Srl (Italie), ACOME GmbH (Allemagne), ACOME UK (Royaume-Uni).
- ▤ **Joint-venture** : Zhuhai ACOME Hansen (Chine)

Modalités de collecte des données

Le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE est optimisé depuis 2017 avec le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier. L'efficacité du processus de collecte a été optimisée par les retours d'expérience des collectes précédentes. En 2021, la plateforme a évolué vers Toovalu Impact, et plusieurs sessions de formation ont été menées auprès des différents contributeurs, à savoir les responsables des filiales commerciales et industrielles et les experts métiers ressources humaines, hygiène-sécurité environnement finances et achat. Cet outil de collecte des données RSE a également été utilisé en 2022.

Les indicateurs 2022 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017. Une fois la collecte réalisée, une première validation est effectuée par chaque filiale. Une deuxième validation est ensuite opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une troisième vérification est réalisée par Grant Thornton, tiers indépendant (cf. rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées). Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6 de la DPEF).

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan, Xintaï et Zhuhai). Ainsi des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (cf. partie 6) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant, les contrats en alternance ne sont pas comptabilisés.
- La règle retenue dans le cas des départs le 31/12/2021 : la personne étant présente le 31/12/2021, elle sera

comptabilisée dans les départs à compter du 1er janvier 2022.

- Il est en de même dans le cas des départs le 31/12/2022, comptabilisés dans les départs du 1er janvier 2023 ;
- Les indicateurs environnementaux sont suivis par les sites industriels. Néanmoins, les indicateurs liés aux changements climatiques, dont en particulier le poste 13 (déplacements professionnels du scope 3) sont consolidés pour l'ensemble des sites (filiales commerciales incluses).
- Pour les émissions de gaz à effet de serre du Maroc en 2022 nous avons utilisé les coefficients d'émission utilisés en France.
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent pas être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales – à l'exception de celui d'IDEA OPTICAL à Guyancourt – comprend la facture énergétique incluant le chauffage et l'éclairage sans précision des consommations respectives).
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.
- L'indicateur "recours aux énergies renouvelables" comprend uniquement l'énergie renouvelable produite sur les sites. Il ne comprend pas la part d'énergie renouvelable achetée.
- Le turn-over du Groupe est calculé selon la modalité suivante : $[(\text{nombre d'entrées en CDI} + \text{nombre de sorties en CDI}) / 2] / (\text{effectif annuel} - \text{CDI présents le 31 décembre de l'année } n-1)$.
- Le taux d'absentéisme du Groupe est calculé selon la modalité suivante : $\text{nombre de jours calendaires d'absence pour maladie} / \text{effectif moyen proratisé en CDI} * 365$. Dans le cas où l'absence mesurée pour maladie est en heures travaillées (exemple, chez IDEA OPTICAL) le nombre de jours d'absence calendaires pour maladie a été estimé à partir de la formule suivante $[\text{nombre d'heures d'absence pour maladie} * 7 / (\text{nombre de jours travaillés dans la semaine})] / (\text{nombre d'heures travaillées par jour})$. Dans le cas où l'absence pour maladie est mesurée en jours ouvrés, le nombre de jours maladie a été estimé à partir de la formule $[\text{nombre d'heures d'absence pour maladie} * 7 / (\text{nombre de jours travaillés dans la semaine})]$.

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

2.1.

Des valeurs partagées

ACOME a forgé son identité sur quatre grandes valeurs : l'engagement, l'excellence, la solidarité et le respect.

Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger garantissent le développement pérenne du Groupe. L'esprit coopératif est le socle de l'action collective.

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe a mis en place un code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement.

Celui-ci a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement tous les salariés en France, il a ensuite été déployé dans les filiales.

La stratégie est construite et partagée avec les parties prenantes. Elle se décline en programmes et projets stratégiques.

L'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service et à l'occasion des réunions de fin d'année, animées par le Président ou les Directeurs des différents sites ou aussi lors de l'Assemblée générale d'ACOME SA qui réunit les associés en France.

2.1.1.

Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), première société coopérative et participative de France, ACOME est attachée à son modèle alternatif d'entreprise. Les salariés exercent leur métier autour d'une vision stratégique, de pratiques participatives et collectives et de valeurs partagées.

Le statut Scop est porteur d'éthique, de solidarité, de développement social et durable et d'ancrage territorial.

ACOME est membre de la Confédération générale des SCOP et des Unions régionales Ile-de-France et Ouest.

L'histoire et le mode de fonctionnement d'ACOME sont révélateurs de l'intérêt porté à l'humain et la pérennisation des emplois. Capital et droits de vote appartiennent aux associés qui sont égaux en droit selon le principe de démocratie d'entreprise "un homme = une voix". Tous les associés ont ainsi accès aux informations liées au développement de l'entreprise, peuvent participer aux

Assemblées générales et exercer leur droit de vote. Le statut Scop constitue un modèle économique qui favorise le sens des responsabilités de ses salariés co-entrepreneurs et son indépendance financière. En effet, les bénéfices annuels sont répartis de manière équitable : 50% sont distribués aux associés / salariés, 50% constituent les réserves impartageables qui consolident les fonds propres. ACOME préserve ainsi son indépendance et le financement de son développement à long terme.

Pour accentuer la dynamique coopérative, le Conseil d'administration d'ACOME a construit en 2012 un dispositif dont l'objectif principal est de donner du sens au statut de coopérateur et de cultiver les spécificités de la Scop.

Ce programme d'animation s'appuie sur l'engagement de Relais coopératifs volontaires et sur la création d'un passeport coopératif, parcours proposé aux collaborateurs qui souhaitent renforcer leur connaissance du fonctionnement coopératif. Les participants reçoivent une formation coopérative et bénéficient du tutorat d'un relais coopératif. Le parcours s'achève par un entretien avec un administrateur et la délivrance du passeport coopératif. En 2022, 28 parcours coopératifs ont été réalisés et 36 personnes sont devenues associées d'ACOME SA.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en oeuvre du plan stratégique mobilise largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés.

La construction du plan stratégique ACOME 2025 s'est déroulée en 2020 et 2021. Ce dernier a été présenté lors de l'Assemblée générale 2021 à tous les associés puis décliné à tous les salariés du Groupe.

2.1.2.

Diversité et égalité des chances

Parité

Un nouvel accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été signé en 2021. ACOME SA poursuit ses objectifs de féminisation de ses effectifs et de son management qui restent très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle.

En 2022, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes, mis en place par le gouvernement français (disposition introduite par la loi « pour la liberté de choisir son

avenir professionnel » du 5 septembre 2018), a progressé à 86 pour ACOME SA (78 points en 2019).

Cette démarche est également déployée au niveau des filiales. En 2021, un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la mixité a été signé chez IDEA OPTICAL. L'index d'égalité professionnelle d'IDEA OPTICAL a encore progressé pour atteindre 99 % en 2022.

En 2022, au niveau du Groupe, les femmes représentent près d'un quart des effectifs totaux, pourcentage stable par rapport à 2021 après une période d'augmentation. Le Groupe compte parmi ses collaborateurs 413 femmes (vs 409 en 2021) et 1 353 hommes (vs 1 341 en 2021).

Dans le Conseil d'administration, la représentation des femmes et des hommes est équilibrée et conforme aux exigences de la loi Copé-Zimmermann (+40 % de femmes). Le nombre d'administrateurs varie conformément aux statuts (entre 5 et 12 membres). Depuis 2017, le nombre d'administrateurs a augmenté et a atteint la parité en 2021 avec 10 administrateurs dont 5 femmes. Ce nombre est passé à 12 avec l'intégration ou le remplacement de 3 administrateurs hommes. Il permet une bonne représentativité du sociétariat en tenant compte de sa diversité professionnelle, géographique et sociologique. Quatorze femmes occupent des postes aux comités de direction des différents sites du Groupe.

Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi en accentuant ses actions de prévention et de sensibilisation au handicap. Outre la nomination d'un Référent handicap, des séances de formation des responsables ressources humaines et des managers ont été diligentées pour améliorer encore les démarches de reclassement et la gestion des restrictions médicales avec Structure Handicap. Tous les salariés concernés ont bénéficié d'un entretien spécifique et des actions d'accompagnement au poste ont été menées avec le soutien de Cap Emploi. Au titre de l'année 2022 et suite à nos réussites dans ce domaine, ACOME n'aura d'ailleurs pas besoin de s'acquitter de la contribution à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Ces dispositifs sont complétés par notre couverture sociale relative à la prévoyance.

2.1.3.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région. Avec six usines réparties sur 43 hectares à Romagny-Fontenay, le site normand emploie environ 1 000 personnes en production, recherche, développement et administration centrale du Groupe. Il contribue à l'emploi indirect d'au-moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille en étroite proximité avec les institutions locales et les organisations publiques : pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc. Sur tous ses sites industriels ACOME déploie une stratégie d'achat et de développement économique local.

2.1.4.

Transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, nous avons pris de multiples initiatives en faveur de la réduction de l'impact environnemental de nos câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

2.2.

Éthique des affaires

2.2.1.

Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite de l'entreprise.

Ce code s'appuie sur les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, qu'ACOME a signé en 2005, et la charte éthique que le Groupe a déployée en 2013.

Il garantit la conformité du Groupe :

- Aux principes de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** ;

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

- **Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, notamment en matière de refus du travail forcé ou du travail des enfants ;
- **Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.**

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel, que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite. De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leurs tailles et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités. Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel.

Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient leur fonction, statut ou la nature de leur contrat de travail, ainsi que par les parties prenantes d'ACOME.

Ces pratiques sont applicables à l'ensemble des salariés du Groupe et déclinées dans les différents établissements. Le site chinois de Wuhan a mis en place une signature de contrat avec ses parties prenantes (WAT Sunshine).

2.2.2.

Achat responsable

ACOME met en oeuvre une politique d'achats responsables. Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE. Il a été le premier câblé à proposer cette démarche.

La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en oeuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

ACOME soutient également les initiatives des gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'Homme, associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans

des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région.

ACOME s'engage à fonctionner d'une manière socialement responsable et s'attend à ce que les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement fournissent des produits et des matériaux à partir de sources socialement responsables.

ACOME soutient une approche à l'échelle de l'industrie pour traiter de ces questions de responsabilité sociale.

Concrètement ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflit". Le Groupe participe par ailleurs à l'AIAG (Groupe d'action de l'industrie automobile) et à l'IMR (l'initiative sur les minéraux responsables). Les fournisseurs font enfin l'objet d'une évaluation mensuelle. L'indice qualité globale des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs représente 15% de la note globale. Ce référentiel de mesure, révèle une amélioration constante des résultats.

2.3.

Certifications, validation et accréditation

2.3.1.

Certifications

En 2022, toutes les certifications des sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées (cf tableau Synthèse des certifications, engagements et évaluation ACOME 2022). Des nouvelles certifications ont également été obtenues. Le site d'IDEA OPTICAL a non seulement été reconnu comme Opérateur Économique Agréé par les douanes françaises, et aussi passé avec succès sa certification ISO 9001 et ISO 14001.

Désormais, 100 % des sites industriels d'ACOME, quels que soient leur activité et pays d'implantation, ont non seulement un système de management qualité certifié mais aussi une approche et un système de management environnementale certifiés.

À noter également que notre site ACOME Xintai a été certifié, pour la première fois en 2022, ISO 13485 : 2016 (Design and Manufacture and Sales of Medical Cables and Assemblies).

Le déploiement des audits combinés dans le Groupe s'est également poursuivi. Cette démarche permet d'évaluer simultanément la performance sur la base de référentiels qualité-environnement-santé/sécurité. En faisant intervenir le même organisme certificateur, cette approche permet également de garantir le même standard d'évaluation dans les différents sites. C'est ainsi qu'en 2022, les sites de Paris, Romagny-Fontenay, Tanger, les deux sites de production de Wuhan ainsi que les sites d'IDEA OPTICAL ont été audités par l'AFNOR.

2.3.2.

Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

En 2022 des indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ont été définis avec nos partenaires financiers, incluant le déploiement des certifications QSE (Qualité – sécurité-environnement) – la formation de nos employés et notre performance RSE. Pour chacun de ses indicateurs les objectifs 2022 ont été atteints.

Des dispositifs ont également été pris au niveau d'ACOME

SA pour la prévention de la dispersion des granulés plastiques industriels (GPI).

2.3.3.

Évaluation Ecovadis de la performance RSE

2.3.3.1.

Évaluation de la performance RSE et objectif

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

En 2021, la performance RSE du Groupe ACOME a obtenu le score de 71/100 par ECOVADIS. Cette progression (vs 64/100 en 2020) place désormais le Groupe ACOME dans le top 1 % des entreprises évaluées dans le secteur d'activité "Fabrication de câbles et dispositifs de câblage".

La certification des sites ACOME dans le monde

★ Management de la qualité

ISO 9001 version 2015
IATF 16949 version 2016
ISO 13485 version 2016 (Xintai)

★ Management de l'environnement

ISO 14001 version 2015

★ Management de la santé et sécurité au travail

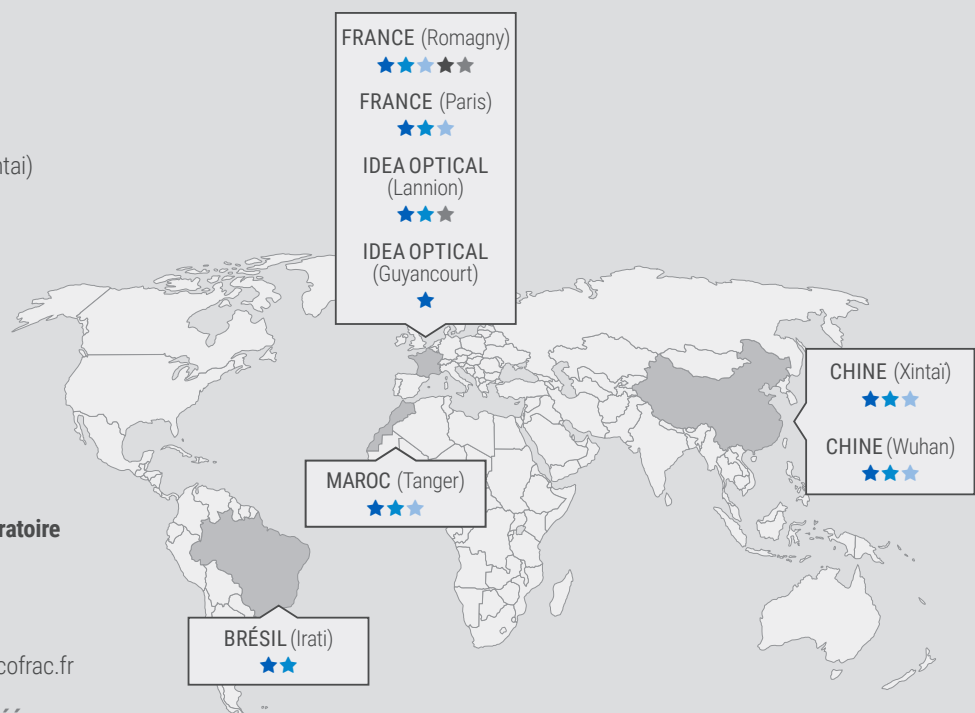
ISO45001 (Romagny, Paris, Tanger, Wuhan)
Safety Standard (Chine)

★ Accréditation Cofrac : laboratoire d'essai au feu

ISO CEI 17025 version 2017
Accréditation n°1-1114.
Portée disponible sur www.cofrac.fr

★ Opérateur économique agréé

OEA



2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

Ce score permet à ACOME de décrocher la médaille d'or. La performance RSE est également reconnue au niveau de nos filiales. Par exemple, pour la quatrième année consécutive, la filiale d'ACOME au Brésil a reçu le prix "Selo climat Paraná", remis par le Secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état du Paraná, pour la qualité de ses indicateurs environnementaux (dont les émissions de gaz à effet de serre) et de ses actions liées au développement durable.

2.3.3.2.

Évaluation performance carbone

En complément de l'évaluation de la performance RSE, la performance carbone a été évaluée en 2021 par ECOVADIS. Cette performance est évaluée selon 3 axes :

- l'engagement des entreprises ;
- les actions mises en oeuvre ;
- les résultats ; cet axe comprend deux volets : le suivi et l'évaluation des émissions de GES, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des actions de réduction et les améliorations apportées.

Cette évaluation se matérialise par l'attribution d'un niveau de maturité allant de "insuffisant" à "leader".

En 2021, ACOME a été évaluée au niveau intermédiaire. Parmi l'ensemble des sociétés évaluées par ECOVADIS, en 2021, seulement 15% ont été évaluées à ce niveau ou à un niveau supérieur.

En 2022, ACOME a également été évaluée par le CDP (Carbon Disclosure Project) et s'est engagée dans une démarche SBTi.

Le plan d'actions et les objectifs de réduction des émissions de carbone concernant le transport ont été validés au niveau national par FRET 21.

2.3.3.3.

Évaluation de la cybersécurité et plan d'action à venir

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cyber-sécurité est devenue un élément essentiel à prendre en compte. Dès 2018, la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été évaluée par le cabinet Ernst & Young pour l'ensemble des sites du Groupe.

En 2021, nous avons sollicité un tiers indépendant externe pour évaluer la cybersécurité.

Dans ce cadre, Orange Cyberdéfense a réalisé un double audit. Le premier avait pour objectif de mesurer la vulnérabilité externe, c'est-à-dire le risque de pénétration de notre réseau depuis l'extérieur. Le deuxième, dénommé "audit du stagiaire", était orienté sur l'évaluation de la vulnérabilité interne. Le principe est de vérifier à partir d'un poste interne l'accès à des données sensibles de l'entreprise.

Cette évaluation s'est poursuivie en 2022 par un test de cyberattaque (via du phishing par mail) auprès de nos collaborateurs.

Les conclusions de ces évaluations ont été partagées en comité de direction et prises en compte par la direction des systèmes d'information.

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre cybersécurité, des actions d'amélioration sont prévues en 2023, dont notamment une évaluation de notre système de management de la sécurité de l'information selon l'ISO 27001.

2.3.4.

Conformité éthique et dispositif d'alerte

Le Groupe a déployé un dispositif d'alerte qui est accessible et utilisable par tout collaborateur du Groupe, extérieur ou temporaire (stagiaire, intérimaire, sous-traitant, prestataire), quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail. À titre d'exemple, les alertes peuvent porter sur

- La corruption ;
- Les irrégularités comptables ;
- Les irrégularités dans le domaine de la concurrence ;
- Les droits humains et les libertés fondamentales ;
- etc.

Ce dispositif de recueil des signalements et de traitement de l'alerte est structuré autour de deux parties.

Un premier dispositif permet de traiter tous les types de signalement relatifs au code de conduite, à l'éthique et à l'anticorruption. Le Groupe a officiellement mandaté le directeur de la qualité, performance et RSE comme référent pour recevoir les alertes sur ce sujet et déclencher le mode de traitement adéquat (+33 (0)2 33 89 37 08).

En complément de ces obligations, la direction des ressources humaines et de la Vie coopérative a développé un dispositif visant à la prévention et au signalement de toute situation de harcèlement sexuel et de harcèlement moral. Ainsi la personne victime de harcèlement peut solliciter

indifféremment plusieurs interlocuteurs :

- **Le Référent local.** Il s'agit d'une personne de l'entreprise volontaire et formée, désignée pour accueillir et accompagner de façon discrète une personne en souffrance et l'orienter dans une démarche.
- **Le Référent Ressources Humaines.** Il s'agit d'une personne s'assurant que les situations remontées sont bien traitées et suivies, en toute confidentialité. La direction des ressources humaines garantit le traitement des situations dont elle a connaissance, dans le respect de la confidentialité et a officiellement mandaté Madame Jeannine Eugène (+33 (0)1 42 79 14 91) comme Référent Ressources Humaines Groupe.
- **En France, le Référent CSE** soutient et oriente les personnes victimes de harcèlement sexuel et agissements sexistes (Madame Sophie Durdilly dans son mandat actuel).

La liste des référents est affichée sur les espaces de communication des sites.

Enfin, conformément aux préconisations du Global Reporting Initiative (GRI-G4), les différents types d'incidents, de griefs, d'amendes ou de sanctions potentiellement liés aux critères Développement Durable sont suivis.

En 2022, le Groupe n'a pas enregistré d'incident ou de grief, ni reçu de sanction liée aux critères Développement Durable du GRI.

2.4.

Engagements, partenariats, dons et mécénat

2.4.1.

ACOME, engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, ACOME a pris de multiples initiatives en faveur de la RSE et de l'écoconception des produits, avec, notamment la participation à la fondation de l'association PEP EcoPassport®. À ce titre, ACOME s'est engagée à réduire l'impact de ses câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

En complément de ses actions de réductions et pour faire un pas de plus en faveur de l'environnement, ACOME a également décidé d'agir pour la préservation de la

biodiversité et la forêt sur les terres normandes. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres.

Concrètement, les financements climat direct d'ACOME, en faveur de Normandie Forêver et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 680 tonnes équivalent CO₂ depuis 2016 en reboisant plus de 4 hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Depuis de nouveaux industriels normands ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association. Ainsi depuis la création de cette association, ce sont au total plus de 13 chantiers qui ont été réalisés, soit environ 24 hectares reboisés en Normandie.

Convaincu que l'initiative volontaire a un rôle clé à jouer pour réussir la transition écologique, ACOME a rejoint plusieurs initiatives en 2021, comme le French Business Climate Pledge ou encore Entreprise Engagée pour la Nature. Des nouveaux programmes ont également été lancés en 2022. Le programme FRET21, par exemple, a pour objectif de réduire d'au moins 5% les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports dans les trois ans.

ACOME poursuit ainsi son engagement et s'inscrit dans la trajectoire pour contribuer à la neutralité carbone en 2050. L'ambition est d'agir tant sur la décarbonation de son outil industriel que sur la réduction de l'empreinte carbone de ses produits et sur la sensibilisation de ses parties prenantes.

Le magazine *ACOME INSIDE#2 Transition Carbone*, publié sur le site internet d'ACOME, détaille d'une façon plus précise la vision, les engagements et les actions d'ACOME sur ce sujet.

2.4.2.

Global Compact :

ACOME soutient le Pacte Mondial

Dès 2005, ACOME a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et ainsi de s'engager à soutenir et promouvoir dans son domaine d'influence le Pacte Mondial des Nations Unies. Cet engagement porte sur dix principes universellement acceptés concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, qu'ACOME s'engage à respecter dans l'ensemble des activités et des pays où le Groupe est présent.

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

Depuis ACOME a poursuivi son engagement dans le "Pacte Mondial 3.0" et confirmé son soutien pour accomplir l'agenda 2030 des Nations Unies, ses dix principes et ses dix-sept objectifs du développement durable.

Depuis chaque année, ACOME communique sur les progrès réalisés et publie sa COP "Communication of Progress" sur le site de Global Compact France.

2.4.3.

Soutien à la recherche et à l'enseignement

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Elle apporte son soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion).

ACOME déploie cette démarche aussi bien en France que dans les pays où le Groupe est implanté. Au Brésil, elle soutient des acteurs locaux et des associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati). Par exemple, en 2021 dans le cadre du partenariat ACOME do Brasil et VIP System, un don de matériel informatique a été réalisé afin d'équiper l'école locale João de Mattos Pessoa.

2.4.4.

Engagement auprès des organisations professionnelles

En France, l'entreprise est engagée aux côtés des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP. Elle participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée.

En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Fransisco, sur le thème "Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée".

En 2019, ACOME a organisé le "Forum des mobilités connectées" sur son site industriel normand. Cette journée

a permis à 400 professionnels des filières télécoms et automobile d'échanger sur la mobilité, les infrastructures et l'enjeu que représente la 5G pour la ville, les bâtiments et les territoires.

Le 21 octobre 2021, la nouvelle édition du FORUM a réuni plus de 500 participants et 37 exposants sur le site industriel à Romagny. Organisé en partenariat avec NextMove, le FORUM était consacré aux territoires durables & mobilités électriques et connectées, des enjeux pour les trois branches d'activité d'ACOME. Les tables rondes, le salon des exposants & le corner "Territoires zéro carbone" ont été l'occasion d'échanger avec des experts des réseaux d'infrastructures, du bâtiment, de l'industrie et de l'automobile.

En mars 2022, ACOME a été partenaire du Congrès national des SCOP (organisé tous les 4 ans) qui s'est déroulé à Rennes.

De nouveaux événements sont également prévus en 2023. ACOME participera à des groupes de travail sur le verdissement de l'industrie, à des groupes de travail organisés par la FIEV pour contribuer à la mise en place de standards de mesure de l'empreinte environnementale des produits dans le secteur automobile.

Le 21 septembre 2023, ACOME prévoit également d'inaugurer son LAB 5G sur son site industriel de Romagny.

3. L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations.

Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

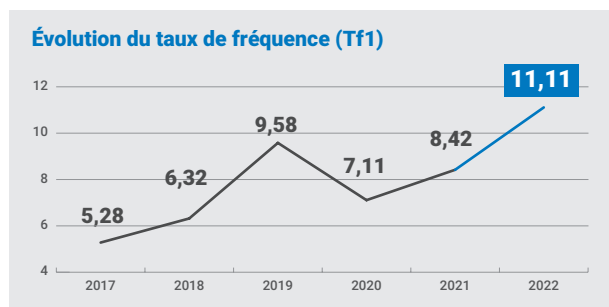
3.1. Sécurité au travail

La politique sécurité du Groupe repose sur la détermination de l'entreprise à ne pas transiger avec la sécurité.

Cette implication de tous vise à atteindre le "zéro accident". Cette ambition concerne aussi bien les accidents avec et sans arrêt de travail, qu'il s'agisse d'Acomiens, de prestataires ou de visiteurs sur les sites du Groupe.

Les deux sites industriels d'ACOME à Tanger et Xintai ont presque atteint cet objectif avec 1 accident enregistré en 2022 (1 accident pour le personnel ACOME à Tanger et 1 accident sur du personnel hors ACOME à Xintai).

Au niveau du Groupe, le taux de fréquence Tf1 (c'est-à-dire le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour le personnel ACOME * 1 000 000/nombre heures travaillées du personnel ACOME) est de 11,11 en 2022.



Le taux de fréquence Tf2' (c'est-à-dire le nombre d'accidents avec et sans arrêt pour le personnel ACOME, prestataires externes et visiteurs * 1 000 000/nombre total d'heures travaillées) est de 13,96 en 2022.

Le taux de gravité du Groupe (c'est-à-dire le nombre de jours d'arrêt * 1000 /nombre d'heures travaillées) est de 0,39 en 2022 (vs 0,52 en 2021).

En 2022, ACOME a poursuivi le programme lancé en partenariat avec Dupont Sustainable Solutions®, en particulier sur les sites de Paris et Romagny, et se fixe comme objectif d'atteindre un taux de fréquence des accidents déclarés avec et sans arrêt des collaborateurs, prestataires et visiteurs inférieur à 5 (TF2'<5) en 2023.

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur la promotion des actes sûrs, la réduction des actes dangereux, la création d'une ambiance propice au dialogue et d'un réflexe sécurité partagé, que ce soit dans la sphère professionnelle, privée ou sur la route. Le déploiement des formations, "risk factor" atteint 78 % à fin décembre 2022 et se poursuivra en 2023 afin que l'ensemble du personnel de ces sites soit formé. Cette formation est complémentaire et cohérente avec notre politique sécurité : elle vise à faire évoluer nos comportements. Elle doit nous permettre d'instaurer un réflexe sécurité partagé par tous, tout le temps. Face à un accident ou un incident, un groupe de travail sera constitué en 2023 pour mieux comprendre comment, à partir d'une collecte de données correctement réalisée, remonter et identifier les causes apparentes jusqu'aux causes latentes (dites racine), mieux prendre en compte les "troubles musculo-squelettiques" (TMS) et l'ergonomie des postes de travail.

À ce titre, ACOME participe depuis plusieurs années au plan de réduction des TMS de la CARSAT.

Des séances d'éveil musculaire sont également déployées sur les sites d'ACOME et depuis 2023, des échauffements musculaires sont également proposés aux personnels administratifs de Paris et Mortain.

ACOME poursuit également sa démarche de certification santé-sécurité. Après le Maroc en 2020, les deux sites de Wuhan ont passé avec succès leurs audits ISO 45001.

Les sites de Paris et Romagny, certifiés OHSAS 18001 depuis 2015, ont quant à eux réussi la transition vers le nouveau référentiel ISO 45001.

L'objectif du Groupe est que 100 % des sites industriels soient certifiés QSE (qualité-sécurité et environnement) d'ici la fin du plan stratégique ACOME 2025.

3. L'humain au cœur du système

3.2.

Faire d'ACOME une entreprise apprenante

En accompagnement des projets stratégiques ou pour améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle.

Plus de 41 000 heures de formation ont été réalisées en 2022 dans l'ensemble du Groupe. Cela représente en moyenne 23 heures de formation par personne et par an.

Nous sommes presque à l'objectif de 100% de l'effectif ayant reçu au moins une formation durant l'année. La politique de montée en compétences du personnel se déploie par filière au travers d'écoles internes : professionnalisation du management (FORMACADRE), qualification des ouvriers (CQPM), renforcement de l'ingénierie et de la technicité (FORMATEC), etc. Ces dispositifs sont complétés et améliorés chaque année et font désormais l'objet d'un programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines (programme MANGROVE) qui déploie 6 projets spécifiques relatifs aux entretiens individuels, à la gestion par les compétences, au recensement et au maintien des expertises, aux parcours professionnels, aux rémunérations et à la digitalisation des processus RH.

Outre nos dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail.

En 2022, le Groupe a accueilli plus de 120 stagiaires, alternants ou contrats de professionnalisation.

Ces voies de l'apprentissage permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

3.3.

Qualité de vie au travail

Fort de son histoire et de sa structure coopérative, ACOME a toujours porté un fort intérêt au bien-être et à la qualité de vie de ses salariés au travail. Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. Le Groupe se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ou commission qualité de vie sont associées à cette démarche en France. En 2022, une enquête sur les risques psycho sociaux (RPS) est venue renforcer notre politique de "Qualité de vie au travail (QVT)" en interviewant 120 personnes sur les sites de Paris et Romagny-Fontenay. Outre le plan d'amélioration faisant suite à l'enquête 2020, un nouveau programme sera constitué sur la prévention des RPS.

Fidèle à ses valeurs humanistes, ACOME a créé un fonds de solidarité en 2015, à l'initiative du Conseil d'Administration. Il est destiné à aider les salariés en cas de maladie grave d'un enfant à charge. Chaque salarié peut faire don de jours de congé tandis que les demandes d'aide sont soumises à une commission d'attribution, composée de trois administrateurs d'ACOME SA, trois relais coopératifs et un représentant de la RH. Le dispositif ACOME Solidarité de la direction des ressources humaines est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016. En 2022, ACOME Solidarité est venue en aide à neuf familles, qui ont bénéficié de 57 jours de solidarité grâce aux dons de congés.

La qualité de vie au travail peut aussi être évaluée à travers l'indicateur de mesure du turn-over des CDI. En 2022, il est de 9,7% pour le Groupe et de 6,9% pour ACOME SA. Ces taux restent faibles par rapport au marché, légèrement supérieurs à 2021, mais toujours inférieurs aux années précédentes.

En d'ors des aspects purement professionnels, ACOME réalise également des campagnes de sensibilisation afin de mobiliser ses collaborateurs sur des enjeux de société, notamment au travers de campagnes de sensibilisation à l'hygiène de vie (cancer du sein, bonnes pratiques du télétravail, bruit, éveil musculaire, nutrition...).

3.4.

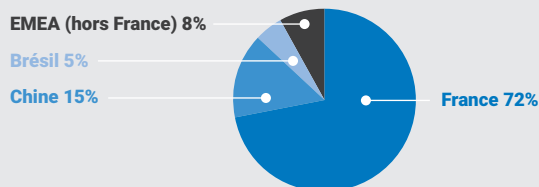
Organisation et pérennité de la société

3.4.1.

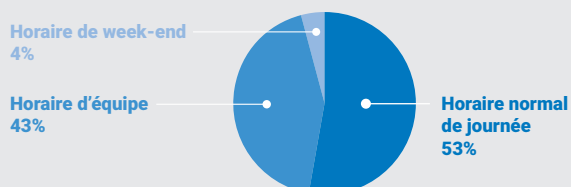
Emplois

Les effectifs moyens proratisés du Groupe sont stables avec 1 766 personnes employées en moyenne en 2022 (+1% vs 2021). Le Groupe enregistre une légère croissance de ses effectifs en Chine (+3%), au Brésil (+12%) et dans les filiales commerciales européennes (+23%).

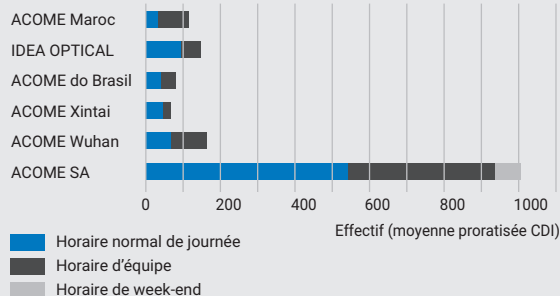
Répartition des effectifs du Groupe en 2022



Organisation du temps de travail Groupe en 2022



Organisation du temps de travail par site en 2022



La mobilité professionnelle reste élevée et les salariés d'ACOME ont la possibilité de vivre des expériences métiers différentes au sein du Groupe. À titre d'exemple, au sein d'ACOME SA en 2022, 24 personnes ont été promues à de nouveaux postes, 61 ont changé de qualification et 288 de coefficient.

Le taux de présentéisme (taux de présentéisme = 100% – taux d'absentéisme) reste supérieur à 96%.

3.4.2.

Rémunération du Groupe

La politique salariale est assurée au niveau de chaque pays et permet la prise en compte des spécificités locales.

Au-delà des contraintes légales, les politiques négociées prennent en compte les caractéristiques statutaires et les

conditions de travail pour développer des avantages spécifiques en contrepartie.

En France, dans le cadre du fonctionnement propre au statut de société coopérative et participative, l'entreprise répartit l'ensemble des excédents nets de gestion sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les salariés.

En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.

L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement. Une réforme des rémunérations visant à promouvoir les carrières ouvrières a débuté dans le cadre d'une politique négociée et engagée par un accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels en 2021. Elle s'est poursuivie par un accord portant sur les salaires effectifs, la durée et l'organisation du temps de travail 2022 qui en a effectué la première étape (également volet du programme Mangrove).

Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires sur les objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3.

Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords et consultations en France comme dans les filiales.

En France, 6 accords ont été signés dont un accord de performance collective qui aménage différemment le temps de travail sur l'année et permet d'accroître le taux d'ouverture des services et des ateliers à partir du 1^{er} janvier 2023. La démarche vise à rendre les sites d'ACOME SA plus à même de défendre leur localisation en France dans un contexte d'hyper concurrence et de crises répétées. Elle est partie prenante du pacte implicite de notre coopérative qui est de protéger ses emplois en France.

En matière de qualité de vie au travail, cet accord prévoit la mise en place de places en crèches à proximité de nos établissements de Paris et Romagny.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1.

Politique générale

La responsabilité sociétale de l'entreprise est inhérente à notre statut. C'est une donnée fondamentale dans notre manière d'aborder les transitions énergétique, écologique et climatique. Notre préoccupation est de lier les actes aux engagements et d'agir de façon ciblée. Ainsi la gestion du programme environnemental est décentralisée. Concrètement la direction de chaque site, avec le support des services HSE locaux, décline la politique environnement et énergie afin de :

- respecter les exigences réglementaires applicables ;
- prévenir les risques de pollution des activités, en particulier dans l'eau, le sol, l'air et rechercher l'amélioration des performances environnementales notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- rechercher l'amélioration des performances énergétiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- promouvoir l'utilisation durable des ressources ;
- réduire le volume des déchets générés et optimiser la valorisation.

Cette politique s'appuie sur une démarche de management environnemental adaptée à chaque entité. Le programme d'amélioration continue des sites de production prend en compte l'analyse des risques et des opportunités. Il est piloté par le comité de direction de chaque site et animé par les responsables environnement locaux.

L'application de la politique et l'efficacité du programme environnemental est évaluée par des audits internes.

Le Groupe a également engagé une démarche volontaire de certification ISO 14001 depuis les années 2000 (date de la première certification du site de Romagny) et a pour ambition d'avoir 100% des sites industriels certifiés QSE à l'horizon du plan stratégique ACOME 2025.

En 2022, IDEA OPTICAL a accéléré sa démarche de certification et lancé un programme "En route vers l'ISO" (ERVI) pour fédérer l'ensemble de ses services autour d'un objectif commun : être certifié en fin d'année 2022. Mi-décembre IDEA OPTICAL a obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001.

En complément, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des sites afin de mobiliser les collaborateurs et sensibiliser les partenaires pour prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) durant leur parcours d'intégrations et des campagnes de sensibilisation régulières.

Enfin, un programme d'exercices de mise en situation d'urgence est mis en oeuvre sur chaque site industriel. Chaque site fait également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables dans les domaines concernés.

4.2.

Rejets et nuisances

Dans le cadre de sa politique environnementale, chaque site industriel agit de façon à maîtriser ses risques de pollution. Une analyse des sources de pollution par activité est réalisée, en fonction des processus clés et des risques généraux de l'activité industrielle considérée. Des actions de prévention et de correction sont ensuite mises en oeuvre afin de maîtriser les rejets au niveau sol, air et eau de ses installations industrielles.

Outre ces actions, des analyses sont également régulièrement réalisées par des tiers indépendants afin de mesurer les rejets des différents sites industriels (comme la vérification des émissions de fumées au Maroc ou à Romagny, ou l'analyse des rejets d'eau sanitaire au Brésil).

4.2.1.

Anticiper les rejets dans l'eau

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, des mesures spécifiques sont prises sur les sites.

Par exemple, plusieurs bassins d'orage ont été mis en place pour confiner d'éventuelles eaux d'incendie.

Aucun débordement ou rejet majeur n'a été répertorié.

4.2.2.

Limiter les pollutions des sols

La nature des activités dans le Groupe présente des risques limités de pollution des sols.

Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées.

Une organisation a été mise en place afin de maîtriser les pollutions liées aux déchets de granulés plastiques. Un audit a été réalisé en 2022 sur le site de Romagny, conformément à la réglementation française. Cette surveillance sera ensuite déployée dans les autres implantations industrielles du Groupe.

Des actions sont également réalisées afin de réduire notre impact sur le sol. Par exemple sur le site d'ACOME du Brésil des actions spécifiques ont été entreprises en 2021 pour déterrer des bacs de rétention inutilisés.

4.2.3.

Limiter les pollutions de l'air

En raison de l'activité du Groupe, les rejets dans l'air sont limités.

Les sites industriels font l'objet d'un suivi strict, les rejets sont suivis localement dans le respect de la législation et vérifiés lors des audits environnementaux.

Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz SF6 des différents sites. Celles-ci sont incluses dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre.

Des contrôles sont également effectués sur les installations de combustion des sites du Groupe.

Aucun incident n'a été répertorié s'agissant des rejets dans l'air.

4.2.4.

Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

ACOME a pris conscience très tôt de sa responsabilité et a agi afin de mesurer le profil environnemental de ses produits pour évaluer et réduire son empreinte environnementale.

En 2020, ACOME a décidé d'accélérer sa transition carbone et a prévu de le faire par étapes.

Après l'intégration de cet objectif dans le plan stratégique ACOME 2025, nous nous sommes employés à développer et déployer la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des sites du Groupe. 100 % des sites industriels ACOME ont désormais mis en place la mesure de l'émission des gaz à effet de serre scope 1 et 2.

Du fait de la nature des activités du Groupe, les postes d'émission significatifs retenus dans le cadre des scopes 1 et 2 sont les suivants :

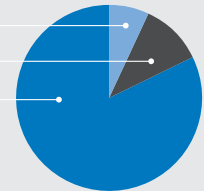
- les émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1 poste 1) ;
- les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (scope 1 poste 2) ;
- les émissions directes des procédés (scope 1 poste 3) ;
- les émissions directes fugitives (scope 1 poste 4) ;
- les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2 poste 6) ;

Répartition des émissions des gaz à effet de serre en t eq. CO₂ en 2022

Scope 1 poste 1 7%

Scope 2 poste 6 11%

Scope 3 82%



En 2022, les émissions GES scope 1 et 2 représentent 24 225 tonnes eqCO₂ pour le Groupe.

Des actions locales ciblées sur les émissions directes ont été mises en place. Elles apportent déjà des améliorations significatives. Sur le site de Romagny, par exemple, des optimisations des installations (soupape, collecteur) ont permis de réduire les émissions de SF6. Le redémarrage de la chaudière biomasse en 2021 a également permis de réduire l'utilisation de propane. Ou encore des opérations de maintenance sur les groupes climatiques du laboratoire de Romagny a permis d'économiser l'équivalent de 74 tonnes de CO₂ sur le poste d'émission fugitive.

D'autre part, les mesures des postes significatifs du scope 3 (comme par exemple les émissions liées aux déplacements professionnels) sont également déployées pour l'ensemble des sites, filiales commerciales incluses. En 2022, les émissions mesurées sur notre site industriel de Romagny issues du scope 3 sont de 107 846 tonnes eqCO₂. Les données du scope 3 pour les autres sites du Groupe sont en cours de consolidation.

Des actions sont également lancées afin de limiter les émissions du scope 3. Le site de Romagny s'est par exemple engagé dans le dispositif FRET 21 du programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement)

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

porté par l'ADEME et des organisations professionnelles. Un plan d'actions avec des objectifs de réduction de plus de 5% des émissions liées aux transports a été présenté et validé par la commission nationale FRET 21 en juillet 2022.

Depuis 2009, ACOME a contribué à mettre en œuvre des puits de carbone en Normandie. Membre fondateur de Normandie Forêver, chaque année ACOME subventionne le reboisement de plusieurs chantiers.

Cette démarche est également déployée dans nos filiales : au Maroc, des arbres ont été plantés aux abords de l'usine, à Xintai, 100 nouveaux arbres ont été plantés en 2022. Ces dernières années, ce sont plus de 300 arbres qui ont été plantés sur ce site chinois.

4.2.5.

Maîtriser les autres rejets et nuisances

Les nuisances sonores font également partie des préoccupations d'ACOME. Ce critère est pris en compte lors de l'achat d'équipements industriels. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété. Pour chaque site, des solutions appropriées ont été adoptées : sensibilisation, port d'équipements individuels de protection ou insonorisation grâce au confinement des machines.

Aucune plainte officielle n'a été répertoriée sur le sujet.

Concernant les nuisances olfactives, elles sont considérées comme non-significatives au vu des activités du Groupe et nous n'avons pas connaissance de plainte répertoriée sur ce sujet.

L'aspect rejets et nuisances est également pris en compte et anticipé dans les achats de matériel et leur utilisation.

Par exemple, des actions de collecte et recyclage des cartouches d'encre vides sont mises en œuvre sur les différents sites industriels et filiales commerciales du Groupe.

Au Maroc, des instructions ont également été mises en œuvre pour promouvoir la réutilisation des équipements informatiques, leur entretien a également été optimisé afin de prolonger leur durabilité.

4.3.

Consommations d'énergie

La gestion de l'énergie est une préoccupation majeure d'ACOME. L'énergie représente le quatrième poste de coûts d'ACOME SA. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges des nouveaux équipements intègrent une exigence de performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de la consommation d'électricité ont été mises en place. À Romagny, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés a permis de réaliser des gains de 10% sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10 kwatt. Les modifications des compresseurs à Xintai ont permis une économie énergétique de 30%. Le déploiement d'éclairage LED s'est poursuivi dans les différents sites du Groupe.

Ces actions ont permis de maintenir la consommation d'électricité tout en augmentant l'activité.

Ainsi, le ratio consommation d'énergie / chiffre d'affaires a baissé de pratiquement 15% entre 2019 et 2022.

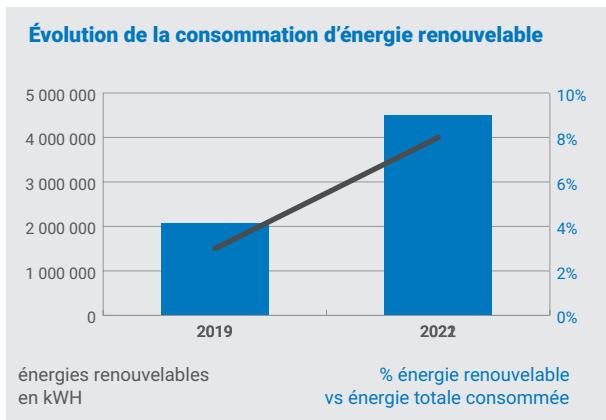
Évolution de la consommation d'électricité en kWh vs CA



En complément de ces démarches, le Groupe met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur ses différents sites industriels : au Maroc, l'énergie solaire est utilisée pour le chauffage d'eau des locaux sanitaires extérieurs. Le site de Wuhan a mis en place des éclairages alimentés par des panneaux photovoltaïques. Cela a permis de générer plus de 5 000 kWh d'énergie renouvelable en 2022.

En 2022, plus de 12% de l'énergie consommée par le site industriel normand était de l'énergie renouvelable.

Plus de 146 MWh proviennent de pompes à chaleur qui sont utilisées pour le chauffage des locaux administratifs et pratiquement 5 000 MWh sont issus de la chaudière biomasse, remise en service en janvier 2021.



Enfin, parce que la recherche de performance énergétique est un comportement quotidien, ACOME SA a sensibilisé ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement. En complément des mesures internes à l'entreprise, ACOME s'est associée au défi "Familles à énergie positive". En 2018 et 2019, les familles volontaires des sites de Paris et Romagny ont pu économiser 12,4% d'énergie en moyenne et 5% d'eau.

Des campagnes de sensibilisation du personnel sont également menées dans d'autres sites. Au Maroc, les éco-gestes avant de quitter son poste de travail sont valorisés, en Chine à Wuhan, des animations spécifiques ont eu lieu à l'occasion du world water day.

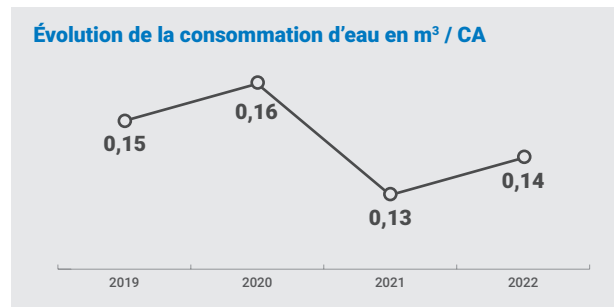
Des projets de production d'énergie renouvelable sont également à l'étude sur les sites chinois (panneaux photovoltaïques sur les sites de Wuhan et Xintai), ainsi que la mise en place de nouvelles pompes à chaleur dans l'atelier des Aulnays à Romagny.

4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies en 2022.

La consommation d'eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l'application industrielle) est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe afin d'économiser la consommation d'eau de ville. En 2022, 72% de la consommation d'eau du Groupe était de l'eau industrielle. Ce ratio s'est légèrement dégradé en 2022 par rapport à 2021 en particulier sur le site de Mortain suite à l'installation et le remplissage de nouvelles réserves d'eau incendie.

En 2022, le ratio consommation d'eau vs chiffre d'affaires a légèrement augmenté en particulier sur nos sites chinois en raison des fortes chaleurs et de l'hébergement des employés sur nos sites pendant la période de Covid-19.



D'autres actions de réduction de consommables sont également en place et suivies. À Wuhan, les actions de réduction de consommation de papier a permis un gain de plus de 60% en 5 ans. Par exemple, entre 2021 et 2022 ce sont pratiquement 100 000 feuilles de papier qui ont été économisées, soit 27% d'économie. Différents partenariats sont également mis en place afin d'utiliser des cartouches d'encre recyclées sur les sites.

Des plans d'actions sont également menés pour améliorer l'efficacité d'utilisation des matières premières, tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production, et ainsi limiter les volumes de déchets cuivre et plastique.

Des plans d'actions sont aussi déployés localement sur les sites industriels afin de réduire les déchets de production. Par exemple sur le site industriel de Romagny, la performance et l'amélioration des taux de déchets est pilotée dans les rituels du système de management de la performance par unité de production.

Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) ainsi que des déchets est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et des revues de direction.

Des actions plus spécifiques sont également mises en œuvre, comme par exemple la mise en place de corbeilles spécifiques pour jeter et recycler les papiers au niveau des bureaux d'IDEA OPTICAL.

Grâce aux différents partenariats mis en œuvre avec les filières de valorisation et de traitement des déchets, plus de 80% des déchets industriels générés au niveau du Groupe en 2022 ont été valorisés (85% pour le site de Romagny). La traçabilité des déchets a également été améliorée en 2022, grâce notamment à l'utilisation de la plateforme « trackdèchet » sur les sites français (Mortain et Lannion).

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

Une surveillance de nos prestataires s'occupant du traitement de nos déchets est également mise en place dans nos filiales. Par exemple au Brésil, l'attribution des marchés est faite à des entreprises au minimum certifiée ISO 14001 et disposant d'autorisations environnementales délivrées par l'agence gouvernementale brésilienne. Ce point fait d'ailleurs partie de la reconnaissance Selo climat Paraná délivrée à ACOME do Brasil depuis 4 ans. Des améliorations ont été réalisées à Wuhan. Des actions ont également été déployées pour réduire les déchets d'emballage, comme la récupération des tourets en bois ou en plastique.

4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels

En complément des actions d'optimisation de l'utilisation des ressources, le Groupe anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité.

Les implantations industrielles du Groupe intègrent plus de 20 hectares d'espaces verts ou de zones humides, ce qui représente 37% de la superficie totale des sites. Ces espaces permettent de préserver la biodiversité.



ACOME SA s'est aussi engagée depuis 2013 dans la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. L'entreprise est à l'origine d'un mécanisme de séquestration carbone local afin de réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose une solution de séquestration du CO2 par le reboisement de parcelles pauvres. Depuis de nouveaux industriels ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association. Depuis sa création, ce sont au

total plus de 13 chantiers qui ont été réalisés soit environ 24 hectares reboisés en Normandie.

Des initiatives sont également réalisées dans les filiales. Au Maroc, des collaborateurs volontaires ont planté des arbres fruitiers autour de l'entreprise. Une démarche qui a permis de concilier projet environnemental et social (permettant de donner des fruits aux personnes en difficultés). Le bureau commercial ACOME GmbH a mis en place des vélos électriques pour ses employés.

Enfin, les impacts sur la biodiversité sont pris en compte dans le cadre des projets d'infrastructure. Sur le site de Romagny, les zones humides ont été prises en compte dans le tracé des nouveaux flux de circulation et le nouvel aménagement des parkings. Un projet est également lancé dans le cadre du programme Echinops (sécurisation du site et externalisation des parkings) pour renaturer un ruisseau sur le site de Romagny en 2022 et 2023.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique Recherche, innovation et développement (RID) du Groupe vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, afin d'optimiser la connectivité partout, tout le temps, avec un débit et une latence appropriée à l'usage tout en prenant en compte l'environnement et le bien-être.

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et d'optimiser les coûts.

5.1. Écoconception

Pour concevoir et développer de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et aux analyses de cycle de vie (ACV) – lorsque cela est applicable – afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale.

Depuis 2009, 98 profils environnementaux produits (PEP), couvrant 645 références produits ont été rédigés.

À noter qu'à fin 2022, ces PEP sont décomposés en 87 PEP en français et 11 PEP en anglais.

Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

Cette démarche est valorisée auprès des marchés et des clients sensibles aux enjeux environnementaux.

Depuis plus de dix ans, l'analyse du cycle de vie des produits développés et vendus par le Groupe fait partie des compétences maîtrisées en interne.

La prochaine étape à franchir consiste à mieux comprendre l'utilisation des produits vendus et l'impact environnemental de l'usage qui en est fait. Aussi ACOME s'est rapprochée de collectivités en charge de définir la contribution des smart cities à la transition énergétique et environnementale.

Historiquement tirée par les secteurs bâtiment et télécoms, l'écoconception rencontre à présent un intérêt grandissant pour l'ensemble des activités du Groupe, y compris pour l'activité automobile où des réflexions et interrogations des clients sur l'économie circulaire font l'objet de sessions d'échanges techniques dédiées.

5.2. Offre produits et services écoresponsables

Plusieurs axes sont explorés au niveau du Groupe :

- les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions du Groupe ;
- l'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles ;
- l'utilisation de composants recyclés incorporés dans les formulations des matériaux ;
- les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) qui permettent :
 - d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe ;
 - de réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel ;
 - de favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.

ACOME poursuit le développement de gammes de produits ayant un impact environnemental réduit et optimisé et de conditionnements permettant de réduire l'impact carbone sur les chantiers (études de conditionnements, réutilisation de tourets cerclés, tourets digitaux...).

Dans le but de répondre aux exigences des constructeurs automobiles et réduire le poids des véhicules et ainsi leur consommation d'énergie, ACOME développe des câbles plus fins et plus légers. La conception de câbles avec un diamètre réduit de 0,18 mm à 0,15 mm a permis d'économiser entre 12 et 22 kg par kilomètre de câble produit, soit par exemple pour 2021 plus de 10 tonnes de matière économisée.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale a évolué en 2020 (RE 2020), renforçant le besoin en solutions écoresponsables. Elle repose sur deux piliers : d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant d'avantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes, sur tout leur cycle de vie, à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, une forte recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés. C'est naturellement que le centre de recherche et de technologies du Groupe oriente ses travaux sur la performance des matériaux et leur recyclabilité : matériaux métalliques (cuivre, alliages et aluminium pour les applications automobile), formulation des compounds ou mélanges et les nouveaux matériaux isolants pour répondre aux exigences techniques les plus élevées. Les matériaux sont l'un des domaines d'excellence du Groupe et constitue un véritable avantage concurrentiel.

L'allègement des câbles, la miniaturisation des composants ou la recyclabilité des matériaux utilisés sont autant de domaines investis par l'entreprise pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de câblage qu'elle conçoit et produit et ainsi contribuer à la réduction des impacts environnementaux à son échelle.

Capable d'apporter de la technologie, un savoir-faire et de la valeur ajoutée, l'entreprise est un acteur de classe mondiale.

Son empreinte industrielle s'étend sur quatre continents pour accompagner le développement de ses clients au plus près de leurs sites de production et optimiser les transports et le remplissage des camions. Tous les projets ont un objectif commun : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision écoresponsable.

5.3.

Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone

ACOME agit de manière constante pour réduire l'impact environnemental de ses produits.

L'innovation est au cœur de notre stratégie pour contribuer à relever les défis environnementaux qui s'imposent à notre écosystème. La recherche de nouveaux matériaux biosourcés, le développement d'isolants zéro halogène, la recyclabilité des câbles, l'économie de ressources naturelles et l'optimisation de la logistique en sont les principaux leviers.

Nous travaillons pour cela en partenariat étroit avec nos clients qui sont en train de définir leur feuille de route pour une stratégie bas carbone.

Exemples concrets, cas d'usages et perspectives :

La recherche sur les matériaux, au service de la transition carbone

La recherche sur les matériaux (métaux et polymères) est un domaine d'excellence du Groupe. Le centre de recherche et de technologies oriente ses travaux sur la processabilité et la performance des matériaux mais aussi sur leur recyclabilité et sur la formulation de nouveaux plastiques ou alliages. L'expertise des matériaux est mise au service des clients pour répondre aux exigences techniques et environnementales les plus élevées.

Inventer les matériaux de demain

Et pourquoi ne pas exploiter la ressource que représentent les bouteilles d'eau en plastique ?

La R&D d'ACOME explore la piste du polyéthylène téréphthalate (rPET). Une phase d'essais est en cours, en lien avec ACOME Maroc. Elle pourrait donner lieu à la création d'une nouvelle gamme de câbles automobiles, dans un matériau totalement inédit. Le remploi d'une matière plastique déjà fabriquée donnerait à ces câbles une grande valeur environnementale.

Utiliser des matériaux biosourcés reste une source d'inspiration pour les chercheurs d'ACOME. Les essais visant à utiliser des matières naturelles pour les renforts

mécaniques de câbles optiques n'ont pas donné les résultats escomptés. Le lin – fibre végétale produite localement – présentait sur le papier des caractéristiques avantageuses en termes de résistance. Mais le défi était d'obtenir une qualité constante. Intégrer des matières biosourcées ou régénérées dans un produit aussi technique qu'un câble optique n'est pas si simple.

Ftth : une empreinte carbone réduite de 30 % avec le nouveau câble Drop

En juillet 2020, ACOME a lancé son nouveau câble Drop, l'UNB1627, qui permet la liaison optique entre le point de branchement extérieur et le boîtier de raccordement de l'abonné. Le diamètre du câble a été réduit – ce qui diminue la quantité de matière carbonée utilisée – tout en conservant la même robustesse et la même performance de transmission que la version précédente. L'empreinte carbone de ce produit innovant est réduite de 30%. ACOME a également travaillé sur la facilité d'installation par la conception d'un câble aérien-souterrain et extérieur-intérieur qui permet cette liaison sans coupure et limite également les déchets.

En complément, des travaux sont menés avec nos clients pour limiter la quantité de packaging et aussi lorsque c'est possible, d'avoir recours à des matières recyclées pour les contenants afin d'en limiter l'empreinte carbone.

6. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroît)	2022	1 766	
		2021	1 750	
		2020	1 695	
La répartition des salariés par sexe	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2022	1 353	
		2021	1 341	
		2020	1 310	
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2022	413	
		2021	409	
		2020	386	
	Index diversité ACOME SA (sites de Paris et Romagny)	2022	86	
		2021	83	
	Emploi et insertion des personnes handicapées	Nombre de personnes présentant un handicap (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2022	75
2021			81	
2020			64	
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2022	93	
		2021	119	
		2020	94	
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2022	101	
		2021	52	
		2020	40	
Départs (nombre de contrats dans l'année)	Personnel ACOME	2022	213	
		2021	150	
		2020	123	
Qualité de vie au travail	Taux d'absentéisme Groupe (motif maladie CDI)	2022	3,58%	
		2021	3,58%	
	Turn-over Groupe [(nombre d'entrée + nombre de sortie)/2]/(Effectif annuel - CDI présent le 31 décembre de l'année n-1)	2022	9,71%	
		2021	8,54%	
		2020	6,86%	
		2020	6,86%	

Les apprentis et les contrats de professionnalisation ne sont pas comptabilisés.

Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre total d'heures de formation	2022	41 040	
		2021	34 004	
		2020	35 553	
	% d'heures de formation en présentiel	2022	92%	
		2021	84%	
	Nombre moyen d'heures de formation par personne	2022	23	
		2021	19	
		2020	20	

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

Santé et sécurité	Nombre d'accidents avec arrêt (personnel ACOME)	2022	31	
		2021	24	
		2020	18	
	TF1 Taux de fréquence accident avec arrêt personnel ACOME tf1 = (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000) / nombre heures travaillées personnel ACOME	2022	11,11	
		2021	8,42	
		2020	7,11	
	Taux de fréquence total TF2' accidents avec et sans arrêt personnel ACOME et hors ACOME TF2' = (nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt personnel ACOME et personnel externe) * 1 000 000 / (nombre heures travaillées personnel ACOME et personnel externe)	2022	13,96	
		2021	12,82	
	Taux de gravité des accidents avec arrêt personnel ACOME tg = (nombre jours d'arrêts * 1000) / nombre heures travaillées	2022	0,39	
		2021	0,52	
		2020	0,62	

6. Indicateurs extra-financiers

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau	Ratio consommation d'eau (m³) vs chiffre d'affaires	2022	0,14	
		2021	0,13	
		2020	0,16	
	Eau de ville (m³)	2022	22 637	
		2021	17 987	
		2020	16 704	
	Eau industrielle (m³)	2022	58 951	
		2021	54 412	
		2020	49 556	
Gestion des déchets industriels	Quantité total de déchets industriels générés en kg vs chiffre d'affaires	2022	8,6	
		2021	9,8	
		2020	10,5	
	Quantité total de déchets industriels DID générés en kg vs chiffre d'affaires	2022	0,95	
		2021	0,87	
		2020	0,90	
	% de déchets industriels valorisés	2022	81%	
		2021	70%	
		2020	79%	
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites industriels ACOME.	Quantité déchets cuivre (en tonnes)	2022	1 600	
		2021	1 588	
		2020	1 395	
	Quantité déchets plastique (en tonnes)	2022	1 214	
		2021	1 206	
		2020	1 248	

La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité en KWH vs chiffre d'affaires	2022	99	
		2021	104	
		2020	124	
	Consommation d'électricité totale (kwh)	2022	58 759 007	
		2021	57 443 413	
		2020	53 702 101	
	Énergies renouvelables en KWH (énergie produite uniquement, n'est pas prise en compte l'énergie renouvelable achetée)	2022	4 503 196	
		2021	5 074 635	
		2020	129 313	
Changement climatique & biodiversité	Quantité de Gaz à effet de serre scope 1 (émissions directes) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour les sites industriels ACOME</small>	2022	9 577	
		2021	15 909	
		2020	11 084	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 2, (émissions indirectes associées à l'énergie) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour les sites industriels ACOME</small>	2022	14 648	
		2021	11 750	
		2020	10 464	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ <small>* cumul des données consolidées selon les postes d'émissions et selon les sites</small>	2022	107 992	
		2021	118 229	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 poste d'émissions 9, 12 et 19 (émissions liées à l'achat de matières premières) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour les sites de Paris et Romagny</small>	2022	107 769	
		2021	116 568	
Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 poste d'émissions 13 (déplacements professionnels) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour l'ensemble des sites ACOME (sites industriels et commerciaux)</small>	2022	224		
	2021	1 661		
Superficie totale des sites ACOME en m ²	2022	570 771		
Superficie en bâtiments (usines et bureaux) des sites ACOME en m ²	2022	167 408		
% d'espaces verts et zones humides sur la superficie totale des sites	2022	37%		
Superficie consacrée aux espaces verts (zone humides) en m ²	2022	209 172		
	2022			

7. Tableau de correspondance

entre les axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière		Stratégie, analyse : G4-1 à G4-9
Le modèle ACOME : valeurs et éthique		
2.1. Des valeurs partagées	2.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise	
	2.1.2. Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances : G4-L12
	2.1.2. Égalité des chances	Égalité entre les femmes et les hommes : G4-LA13
	2.1.3. Ancrage territorial	
2.2. Éthique des affaires	2.2.1. Loyautés des pratiques	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58 Impacts économiques indirects : G4-EC7 à G4-EC9 Lutte contre la corruption : G4-S03 à G4-S05 Non-discrimination : G4-HR3
	2.2.2. Achats responsables	Pratiques d'achat : G4-EC9 Évaluation environnementale des fournisseurs : G4-EN32, G4-EN33 Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs : G4-HR10 & G4-HR11
2.3. Certifications, évaluation et conformité	2.3.1. Certifications	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58
	2.3.2. Autres évaluations	
	2.3.3. Conformité éthique et dispositif d'alerte	Les différents types d'incidents : G4-HR3, G4-HR8, G4-S07, G4-PR2, G4-PR4, G4-PR7, G4-PR8 Les différents types de griefs : G4-EN34, G4-LA16, G4-HR12, G4-S011 Les différents type d'amendes ou sanctions : G4-EN29, G4-S08, G4-PR9
2.4. Engagements, partenariats, dons et mécénat	2.4.1. ACOME engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique	Implication des parties prenantes : G4-24, G4-25, G4-26
	2.4.2. Global Compact : ACOME soutient le Pacte Mondial	
	2.4.3. Soutien à la recherche et à l'enseignement	
	2.1.4. Engagement auprès des organisations professionnelles	

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies

Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial



Travail décent et croissance économique (8)
Égalité entre les sexes (5)

Droits de l'Homme (1,2)

Inégalités réduites (10)

Lutte contre la corruption (10)

Justice et paix (16)

Normes internationales du travail (3,4,5,6)

Partenariats pour des objectifs mondiaux (17)

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
L'humain au cœur du système		
3.1. Sécurité au travail		Santé et sécurité au travail : G4-LA5 à G4-LA8
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante		Formation et éducation : G4-LA9 à G4-LA11
3.3. Qualité de vie au travail		
3.4. Organisation et pérennité de la société	3.4.1. Emplois	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.2. Rémunérations du Groupe	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.3. Relations sociales	Liberté syndicale et droit de négociation collective : G4-HR4 Relations employeur/employés : G4-LA4
Un industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement		
4.1. Politique générale (environnement)		Généralités : G4-EN31
4.2. Rejets et nuisances	4.2.1. Anticiper les rejets dans l'eau	
	4.2.2. Limiter les pollutions des sols	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26
	4.2.3. Limiter les pollutions de l'air	
	4.2.4. Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre	Émissions : G4-EN15 à G4-EN21
	4.2.5. Maîtriser les autres rejets et pollutions	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26
4.3. Consommations d'énergie		Énergie : G4-EN3 à G4EN-7
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets		Matières : G4-EN1, G4-EN2 Eau : G4-EN8 à G4-EN10
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité		G4-EN11 à G4-EN14 Émissions : G4-EN15 à G4-EN21
Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires		
5.1. Éco-conception		
5.2. Offre produits et services éco-responsables		Produits et services : G4-EN27, G4-EN28
5.3. Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone		

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies

Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial



	Éducation de qualité (4)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
	Bonne santé et bien-être (3)	Droits de l'Homme (1,2)
	Travail décent et croissance économique (8)	



	Travail décent et croissance économique (8)	Droits de l'Homme (1,2)
	Eau propre et assainissement (6)	Environnement (7)
	Énergie propre et d'un coût abordable (7)	
	Industrie, innovation et infrastructure (9)	Lutte contre la corruption (10)
	Lutte contre les changements climatiques (13)	



	Consommation et production responsables (12) Travail décent et croissance économique (8) Industrie, innovation et infrastructure (9) Énergie propre et d'un coût abordable (7) Protection de la faune et de la flore terrestres (15) Justice et paix (16)	Droits de l'Homme (1,2) Environnement (7,8,9)
--	--	--

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ACOME,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ACOME, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) , de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) .

33

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2023, sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

À ce titre :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants , nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 38% et 94% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2023,

L'un des Commissaires aux Comptes
Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Stéphane Bougreau, Associé
Bertille Crichton, Associée



52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com